



Cinquante-quatrième session

28 octobre 1999

Documents officiels

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 22^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 26 octobre 1999, à 10 heures

Président: M. Olhaye (Djibouti)
puis: M. Niculescu (Roumanie)

SommairePoint 100 de l'ordre du jour : environnement et développement durable (*suite*)

- c) Convention sur la diversité biologique
- d) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

Point 99 de l'ordre du jour : développement durable et coopération économique international (*suite*)

- h) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 100 de l'ordre du jour : environnement et développement durable (A/54/25 et Add.1, A/54/80, A/54/98, A/54/212, A/C.2/54/5)

- c) Convention sur la diversité biologique** (A/54/428)
- d) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures**
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/54/96)
- f) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/C.2/54/4)

1. **Mme Critchlow** (Guyana), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/54/L.8 au titre du point 100 e) de l'ordre du jour. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent du nombre croissant de pays qui ont ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et cherchent à obtenir le financement nécessaire à son application. Le Groupe sollicite un financement du budget-programme ordinaire pour couvrir les coûts des services de conférence pour les Conférences des Parties au cours de la période 2000-2001. Le Groupe demande aussi aux gouvernements, aux institutions financières multilatérales, aux banques régionales de développement et autres organisations, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et au secteur privé de faire des contributions financières. La résolution cherche essentiellement à garantir le financement nécessaire à l'application de la Convention.

2. **M. Kłopotowski** (Pologne) dit que son pays attache une grande importance à la Convention sur la diversité biologique car la Pologne possède certaines des plus grandes réserves naturelles d'Europe et ses ressources sont menacées par la pollution des sols, de l'eau et de l'atmosphère, par les changements climatiques et autres phénomènes provoquant l'assèchement des zones humides, et par l'expansion de l'agriculture, l'urbanisation et le développement des transports.

3. La Pologne a mis au point un système de protection de la diversité biologique et de remise en état des écosystèmes. Compte tenu du caractère mondial et transnational des problèmes de l'environnement, elle appuie avec force

l'accroissement de la coopération internationale dans ce domaine. Il faut renforcer la sécurité biologique dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. La délégation polonaise espère que sera bientôt adopté un protocole sur la sécurité biologique. Un accord mondial sur le commerce international des organismes génétiquement modifiés (OGM) permettrait de mieux protéger l'environnement et calmerait les craintes de la population.

4. Le réchauffement mondial continuera d'être un des grands problèmes du XXI^e siècle. La politique économique du Gouvernement polonais a permis de réduire de près de 30 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence. Mais pour atteindre les objectifs énoncés par le Protocole de Kyoto, la Pologne devra prendre de nouvelles mesures. Consciente du fait que l'application du Protocole de Kyoto dépend de son entrée en vigueur, la Pologne, qui préside la cinquième Conférence des Parties, tentera d'accélérer le processus de négociation, ce qui risque de s'avérer extrêmement difficile vu le nombre et la complexité des problèmes. La Pologne espère que les négociations permettront d'arriver à un consensus grâce auquel la Conférence pourra préparer les décisions finales.

5. La Pologne n'est pas partie à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, car celle-ci n'aborde pas les problèmes de la sécheresse et de la dégradation des terres en Europe centrale. La Pologne s'est félicitée de l'adjonction d'une nouvelle annexe régionale à la Convention, qui traite des problèmes soulevés par la pénurie d'eau et la sécheresse. Elle espère que cela mènera bientôt à l'adoption d'une annexe régionale supplémentaire pour l'Europe centrale et orientale. L'adoption de cet instrument supplémentaire ne pourra qu'accélérer l'adhésion de la Pologne à la Convention.

6. **M. Ibrahim** (Nigéria) dit que la perte de diversité biologique menace les écosystèmes et le développement humain. Il se félicite des efforts en vue d'adopter un protocole sur la sécurité biologique relatif au transfert, à la manipulation et à l'utilisation des organismes vivants modifiés. Il faut aussi définir des normes et des directives afin de contrôler l'introduction de nouvelles technologies et les produits issus du génie génétique.

7. Il faut absolument qu'il y ait cohérence dans l'application de la Convention sur la diversité biologique par rapport aux accords de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Le Nigéria s'intéresse particulièrement à la protection des savoirs autochtones, aux disposi-

tions relatives à l'accès aux ressources biologiques, au brevetage des plantes médicinales et des variétés cultivées.

8. La réalisation des divers objectifs de la Convention nécessitera que les États parties aux négociations relatives à un protocole sur la sécurité biologique résolvent les questions portant sur les échanges commerciaux, le traitement des produits de base et les conflits entre les règlements nationaux et internationaux.

9. La délégation nigériane déplore le fait qu'en dépit de l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les niveaux d'émission et la concentration des gaz à effet de serre ont continué d'augmenter. Les changements climatiques continueront d'être un des grands problèmes du prochain siècle. La pleine application de la Convention doit tenir compte des préoccupations des pays en développement quant à la réduction des gaz à effet de serre et autres aspects essentiels du Protocole de Kyoto.

10. Le Nigéria attache une importance vitale à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, mais regrette le peu de progrès réalisés face à un problème qui touche 70 % des terres arides dans le monde, situées surtout en Afrique. La communauté internationale n'a pas fourni les ressources financières et l'assistance technique nécessaires à l'application de la Convention. Il faut donc aborder au plus vite la question de l'insuffisance des ressources. Le Nigéria espère que la création d'un cadre séparé pour le Mécanisme mondial incitera la communauté internationale à agir.

11. L'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a montré l'insuffisance des efforts faits pour appliquer le Plan d'action de la Barbade. Les conséquences des inondations, des cyclones, de la sécheresse et des catastrophes naturelles sur les petits États insulaires en développement les laissent totalement impuissants. Le Nigéria appuie donc la mobilisation de nouvelles ressources visant à renforcer leurs capacités institutionnelles.

12. **Mme Fahmy** (Égypte) dit qu'à l'instar des autres pays en développement, l'Égypte considère que la cinquième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en mai 2000 à Nairobi, devra veiller à assurer un équilibre entre les objectifs liés à l'exploitation des ressources biologiques et la souveraineté des pays en développement sur ces ressources. La Conférence des Parties devra également examiner la question du protocole sur la sécurité biologique dont l'adoption est retardée en raison de la prédominance des

intérêts commerciaux et politiques sur les objectifs de protection de l'environnement et de la santé publique. La réalisation de la sécurité alimentaire ne doit pas se faire au détriment de la santé et des générations futures, que ce soit dans les pays développés ou en développement.

13. L'Égypte se joint à ceux qui ont demandé à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre sur les changements climatiques, afin qu'il entre en vigueur, d'autant plus que certains organismes internationaux tentent de légitimer l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre lui donnant une couverture juridique.

14. L'Égypte accorde une importance particulière à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qu'elle considère comme étant la plus importante des conventions conclues à Rio car elle est directement liée au développement durable du continent africain dont l'Égypte fait partie intégrante. L'Égypte est préoccupée par la réduction des ressources financières allouées au secrétariat de la Convention, ce qui retarde son application. À cet égard, elle considère que la proposition visant à transformer la Convention en un cadre pour l'allègement de la dette risque de retarder son application jusqu'au règlement du problème de la dette que la communauté internationale n'a pu résoudre depuis plus d'un quart de siècle, sans compter que la Convention risque d'être détournée de sa véritable vocation et de ses objectifs qui consistent à lutter contre l'un des plus graves phénomènes écologiques. Il ne saurait être question de se dérober aux engagements moraux et financiers déjà souscrits en retardant la mise en oeuvre de la Convention et en créant une relation factice entre les différents aspects du développement car cela ne pourrait que marginaliser davantage les pays en développement.

15. L'Égypte tient également à souligner que tous les organes concernés par la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification doivent en respecter l'esprit et la lettre. Il importe également de se demander quel est le lien réel entre la désertification, la pauvreté et la gestion des ressources naturelles, d'une part, et la mission de la Convention sur la lutte contre la désertification à cet égard, d'autre part. Il y a lieu de rappeler le préambule de la Convention, dans lequel l'ONU réitère le principe de la Déclaration de Rio relatif au droit des États d'utiliser leurs ressources naturelles conformément à leurs propres politiques en matière de développement et d'environnement. Enfin, la délégation égyptienne souligne la nécessité de prévoir, dans le cadre du budget pour l'exercice biennal 2000-2001, les fonds nécessaires à la tenue des quatrième et cinquième Conférences des Parties

à la Convention sur la lutte contre la désertification, conformément à la résolution adoptée par la troisième Conférence.

16. **M. Al. Banai** (Koweït) dit que son pays accorde une importance particulière à l'environnement dans le cadre de sa politique de développement. Les questions d'environnement relèvent du Conseil de la protection de l'environnement, organe consultatif qui a pour mission de rassembler et d'analyser les données et de fournir des avis au Gouvernement pour l'élaboration des politiques en la matière. Le Ministère de la santé, l'Institut koweïtien de recherche scientifique et l'Université du Koweït s'intéressent également de près aux problèmes de l'environnement. Au plan régional, outre la création de l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement, les pays membres du Conseil de coopération du Golfe ont adopté un régime commun pour la gestion des déchets dans les pays membres ainsi qu'un régime commun pour la protection de la nature.

17. L'environnement marin, aussi bien au Koweït que dans le Golfe, continue de subir les effets de l'une des plus grandes catastrophes écologiques marines, celle provoquée par l'invasion iraquienne de 1990, au cours de laquelle près de 240 navires ont été coulés dans la partie nord du Golfe. À ce jour, on n'a pas encore évalué les effets des nuages de fumée et des pluies acides provoqués par les incendies allumés dans près de 700 puits de pétrole. À cet égard, le Koweït exprime sa gratitude aux organismes spécialisés pour les efforts qu'ils ont faits pour limiter les effets de cette catastrophe et remettre en état l'environnement de la région. La Commission d'indemnisation des Nations Unies a fait un travail remarquable pour dédommager les victimes de l'agression iraquienne, originaires de plus de 90 pays, mais des efforts restent à faire pour donner suite aux demandes de réparation dans le domaine de l'environnement. Considérant que les écosystèmes sont interdépendants, le Koweït appelle tous les pays à respecter l'esprit et la lettre des conventions internationales sur la protection de l'environnement et de s'abstenir de tout acte susceptible de perturber l'équilibre écologique.

18. **M. Al Aujali** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les problèmes de l'environnement figurent en tête des priorités de nombreux pays, notamment ceux qui souffrent du phénomène de la désertification, qui est lié à celui de la sécheresse. Ces phénomènes affectent particulièrement les pays africains qui sont en outre confrontés aux problèmes de la pauvreté et du sous-développement.

19. L'une des plus graves conséquences de la sécheresse et de la désertification se manifeste par les migrations

internes avec tout ce qu'elles entraînent comme problèmes économiques et sociaux. À défaut d'une solution radicale qui consisterait à réinsérer les populations déplacées dans leurs zones d'origine après leur remise en état, l'une des mesures susceptibles d'améliorer le sort de ces populations serait de les intégrer dans leur nouveau milieu en leur ouvrant l'accès à l'emploi, au logement et à l'éducation. L'autre phénomène grave que subissent les pays africains est celui de l'afflux des réfugiés chassés de leur pays par les conflits armés. En dépit de l'aide fournie par la communauté internationale par les soins du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à certains pays en développement, les pays d'accueil continuent de subir une pression intolérable qui compromet leur développement. Dans le meilleur des cas, cette aide couvre à peine 25 % des besoins des réfugiés. Il importe donc que la communauté internationale redouble d'efforts pour mettre un terme à ce phénomène en s'attaquant à ses causes et en prenant les mesures nécessaires pour préparer la réinsertion des réfugiés dans leur pays d'origine, ou à défaut, les intégrer dans le pays d'accueil.

20. Le règlement du problème des personnes déplacées et des réfugiés ne peut être résolu qu'avec la participation de l'ensemble de la communauté internationale pour mettre au point des plans de développement économique et social intégrés en renforçant la coopération financière et technique.

21. **M. Hovhannisyan** (Arménie) dit que son pays a toujours attaché une grande importance à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Située en zone aride, insuffisamment arrosée, l'Arménie fait face à une grave dégradation des sols sur plus de la moitié de son territoire. Le manque de ressources financières empêche la réalisation de projets scientifiques qui pourraient profiter à l'Arménie mais aussi à d'autres pays victimes de la sécheresse. Le Gouvernement arménien a lancé un programme d'action national de lutte contre la désertification et a signé un accord d'assistance financière et technique avec le PNUE, l'objectif étant de mettre au point une base juridique pour la réalisation de mesures urgentes, la prévention d'une dégradation supplémentaire des sols et la remise en état des terres dégradées. La désertification en Arménie a des incidences négatives sur toute la région; c'est pourquoi elle juge essentielle la coopération régionale et sous-régionale en matière de lutte contre la désertification. L'Arménie considère que cette convention est l'instrument international de lutte contre la désertification et la sécheresse le plus important et constitue le principal mécanisme d'assistance aux pays en développement et aux pays en transition. L'Arménie appuie

donc la création d'un instrument régional qui aborderait les problèmes propres aux pays de l'Europe centrale et orientale. L'Arménie a présenté un projet d'annexe supplémentaire concernant la mise en oeuvre de la Convention au niveau régional.

22. La protection de l'environnement coûte cher. C'est pourquoi le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification doit être doté de ressources suffisantes. L'application de la Convention aidera à préserver l'environnement sur notre planète pour les générations futures.

23. **M. Andjaba** (Namibie) rappelle l'importance qu'attachent les pays en développement à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Les États africains ont tous ratifié la Convention car si rien n'est fait pour arrêter l'érosion et la dégradation des sols, l'avenir de millions de personnes est compromis.

24. La Namibie est convaincue, comme l'Afrique en général, que l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification doit aller de pair avec celle d'autres conventions telles que la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. La Namibie appuie le rôle institutionnel du Mécanisme mondial aux fins de mobiliser les ressources pour l'application de la Convention, d'aider les pays en développement à conclure des accords de partenariat avec les pays donateurs et les gouvernements à préparer leurs programmes d'action nationaux. La Namibie estime qu'en dépit de la complexité du problème de la désertification et de la dégradation des sols et de ses incidences sur un grand nombre de pays, la communauté internationale dispose des ressources financières, scientifiques et techniques nécessaires pour appliquer la Convention sur la lutte contre la désertification, conformément aux principes d'Action 21.

25. L'objectif principal du Programme d'action national de lutte contre la désertification de la Namibie repose sur l'idée que l'environnement social, économique, juridique et politique devrait respecter l'environnement naturel afin d'améliorer l'utilisation viable à terme des ressources naturelles. À cette fin, la Namibie met en oeuvre des actions de développement rural, dont l'objectif est d'accroître la production vivrière et de mettre en place des écotecnologies et des pratiques culturelles écologiquement rationnelles. Un autre programme cherche à appliquer un schéma national de gestion des ressources aux fins de la lutte contre la désertification, et d'aider les exploitants agricoles et la communauté rurale afin de veiller à ce que

leurs pratiques agricoles soient productives et viables et terme.

26. S'agissant du paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général (A/54/96), la délégation namibienne appuie avec force la décision 3 de la deuxième Conférence des Parties concernant la fourniture de services de conférence.

27. **Mme Quarless** (Jamaïque) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par la Barbade au nom de la Communauté des Caraïbes, le Samoa au nom de l'Alliance des petits États insulaires et le Guyana, qui assure la présidence du Groupe des 77 et la Chine. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a marqué un tournant dans la mesure où elle a permis d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation des petits États insulaires en développement et de mobiliser son appui. L'application du Programme d'action est essentielle pour garantir la viabilité à long terme des écosystèmes et des économies des petits États insulaires en développement.

28. L'examen a montré que les petits États insulaires en développement avaient fait des efforts assez modestes pour appliquer le Programme d'action de la Barbade, qui fixe plusieurs domaines prioritaires, parmi lesquels les changements climatiques, les catastrophes naturelles, l'eau douce, les ressources côtières et marines, le développement du tourisme et le renforcement des capacités. Il a aussi montré qu'il reste encore beaucoup à faire. Il faudrait que la communauté internationale s'engage activement aux côtés des petits États. La Jamaïque loue l'appui offert lors de la session extraordinaire, et en particulier la contribution du Gouvernement norvégien au renforcement du Groupe des petits États insulaires en développement au Département des affaires économiques et sociales. La Jamaïque se réjouit de cet esprit de partenariat, essentiel pour les petits États insulaires en développement qui, du fait de leur taille et de leur vulnérabilité, ne sont pas maîtres de leur propre destin au niveau international. Ils veulent à la fois garantir le bien-être de leur population et protéger leur environnement. Or, ils ne peuvent le faire sans l'appui de la communauté internationale.

29. La Jamaïque estime que, pour faire progresser l'application du Programme d'action de la Barbade, il faut notamment terminer l'élaboration de l'indice de vulnérabilité. Les catastrophes naturelles, fréquentes dans les petits États insulaires en développement, entravent la mise en oeuvre de programmes d'équipement à moyen ou long terme et freinent le développement du tourisme et de l'agriculture, secteurs essentiels de l'économie de ces pays.

À la vulnérabilité aux catastrophes naturelles s'ajoute la fragilité des écosystèmes. L'élévation du niveau de la mer fait reculer les côtes et la décoloration des coraux, due au réchauffement des océans, détruit les récifs coralliens et, avec eux, les ressources côtières. Les faiblesses économiques des petits États insulaires en développement sont bien connues : étroitesse de la base économique, manque de diversité, forte dépendance à l'égard du commerce extérieur, manque de personnel qualifié, fuite des cerveaux. Ces caractéristiques les rendent très vulnérables et, avec la mondialisation et la libéralisation des échanges, le risque de marginalisation est bien réel. L'accès préférentiel aux marchés est remis en cause au nom du libre-échange mais les petits États insulaires en développement ne disposent pas d'assez de temps pour s'adapter afin de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation. En conséquence, la Jamaïque se félicite des travaux en cours à l'Organisation des Nations Unies, à la CNUCED et dans d'autres organisations internationales en vue de l'élaboration d'un indice de vulnérabilité. Elle souhaite que ces travaux soient rapidement menés à bien et que cet indice puisse servir à déterminer si les petits États insulaires en développement peuvent prétendre à un financement multilatéral à des conditions préférentielles et à examiner la question du traitement spécial et différencié des petits États insulaires en développement dans les négociations commerciales multilatérales.

30. La coopération de la communauté internationale est également nécessaire dans de nombreux autres domaines. Ainsi, il est essentiel de réduire les émissions de gaz à effet de serre si l'on veut freiner les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer et prévenir la destruction des récifs coralliens. Il est crucial que les petits États insulaires en développement bénéficient de transferts de technologie et qu'on les aide à renforcer leurs capacités institutionnelles et à valoriser leurs ressources humaines.

31. Lors d'une réunion de donateurs organisée en 1999, les petits États insulaires en développement ont présenté plus de 300 projets qui s'inscrivent dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Il est maintenant essentiel de mettre au point une stratégie pour leur application et de mobiliser les ressources nécessaires. Tous les acteurs de la communauté internationale, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales ou du secteur privé, doivent travailler aux objectifs fixés. La coopération entre petits États insulaires en développement est également importante. À cet égard, la Jamaïque engage la communauté internationale à continuer d'accorder son appui au SIDS/NET et au SIDS/TAP. La Jamaïque souhaite en outre

remercier le Gouvernement singapourien pour son importante contribution à la valorisation des ressources humaines des petits États insulaires en développement dans le cadre du Programme de coopération technique.

32. Les États Membres des Caraïbes ont saisi l'occasion qui leur était offerte pendant la session extraordinaire de présenter un projet de résolution visant à reconnaître la mer des Caraïbes comme zone spéciale dans l'optique du développement durable. La Jamaïque souhaite que cette résolution soit adoptée par la Deuxième Commission.

33. **M. Iddi** (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et la Chine. Il rappelle que la désertification continue d'empêcher de nombreux pays en développement de parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable, notamment parce qu'elle rend stériles de grandes étendues de terres agricoles dont ces pays dépendent pour leur survie.

34. La désertification est un problème mondial. Il est donc important que la communauté internationale accorde au mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la place qu'il mérite. Pour être efficace, ce mécanisme doit avoir l'appui de la communauté internationale. Il importe de régler le problème du manque de ressources.

35. Les pays africains demandent à la communauté internationale de les aider à renforcer leurs capacités, en particulier en ce qui concerne l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à la lutte contre la désertification. Il est également crucial de leur apporter une aide financière.

36. Les efforts menés par les petits États insulaires en développement au niveau national et régional n'ont pas été suffisamment appuyés par la communauté internationale, malgré l'engagement pris lors de la conférence mondiale d'appliquer le Programme d'action. La République-Unie de Tanzanie comprend Zanzibar, île autonome dans certains secteurs économiques comme le commerce, les investissements et le tourisme. Elle est donc directement intéressée par les problèmes des petits États insulaires en développement et continuera de demander à la communauté internationale de mobiliser des ressources financières et une assistance technique suffisantes pour aider ces pays à surmonter les obstacles auxquels se heurte leur développement.

37. **M. Shihab** (Maldives) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites au nom de l'Alliance des petits

États insulaires et au nom du Groupe des 77 et la Chine. Près de 10 ans après le Sommet planète Terre et cinq ans après la Conférence mondiale pour le développement durable des petits États insulaires en développement, un certain nombre de petits États insulaires en développement, comme les Maldives, sont toujours aux prises avec l'extrême vulnérabilité de leur économie et la menace de catastrophes écologiques. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action de la Barbade a montré que des progrès avaient été réalisés mais qu'on était encore loin d'avoir atteint les objectifs du Programme.

38. Le Programme d'action de la Barbade fixe clairement les responsabilités nationales, régionales et internationales. Au niveau national, les Maldives ont pris plusieurs mesures pour encourager l'adoption de pratiques viables et pour protéger le milieu naturel très fragile de l'archipel. Par exemple, une loi sur la protection de l'environnement a été adoptée en 1994, les directives sur la gestion des déchets dans le tourisme ont été renforcées, l'utilisation des filets de pêche a été interdite, et certaines zones marines ont été déclarées parcs nationaux.

39. Mais il y a des limites à ce qu'un petit État insulaire en développement peut faire seul, en particulier lorsqu'il s'agit de se protéger contre les effets de phénomènes mondiaux comme le réchauffement mondial et l'élévation du niveau de la mer. Aux Maldives, la dégradation de l'environnement se poursuit. L'érosion des plages, l'intrusion d'eau salée ou encore la décoloration des coraux continuent de s'aggraver. Les efforts menés par les Maldives pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable ne peuvent donner de résultats sans l'appui de la communauté internationale. Au niveau régional, les Maldives et les autres membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale ont fait de l'environnement un des domaines prioritaires de coopération. Celle-ci a déjà réalisé des études régionales sur les catastrophes naturelles et l'effet de serre et a mis en place un plan d'action pour l'environnement. Les Maldives étudient actuellement la possibilité de créer un centre de gestion des zones côtières de l'Asie du Sud. Ces mesures vont dans le bon sens, mais ne suffisent pas à résoudre les problèmes du pays.

40. Il est regrettable que l'aide publique au développement perçue par les Maldives et la plupart des petits États insulaires en développement soit en diminution à un moment où elle est particulièrement nécessaire face aux nouveaux enjeux environnementaux et économiques. Les Maldives engagent la communauté internationale à honorer les engagements du Programme d'action de la Barbade et

à créer avec les petits États insulaires en développement un véritable partenariat au service du développement durable.

41. **M. Aboud** (Comores) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et la Chine et au nom de l'Alliance des petits États insulaires. La conséquence la plus redoutable des changements climatiques est l'élévation du niveau de la mer. Aux Maldives et aux Seychelles, la mer a déjà englouti sites historiques, cimetières et atolls. À Kiribati et en Micronésie, l'approvisionnement en eau potable est entravé par l'intrusion d'eau salée. Étant donné la gravité de ces problèmes, un effort commun de la communauté internationale et des États concernés s'impose.

42. Les petits États insulaires en développement abritent des plantes et des animaux rares. La diversité biologique, tant marine que terrestre, est très grande, mais les écosystèmes sont fragiles et menacés. La surexploitation du milieu marin et l'utilisation de techniques traditionnelles de pêche parfois très nuisibles mettent en péril les ressources marines. L'urgence de la situation a conduit les Comores à donner une dimension environnementale à sa politique économique. La politique nationale de l'environnement vise à promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, à préserver la diversité biologique, à développer les connaissances sur l'environnement, à promouvoir la conservation et la reconstitution du patrimoine forestier et à mettre en place une gestion appropriée de l'espace marin et côtier. Elle a aussi pour but de définir des politiques d'aménagement du territoire, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets. Avec le concours du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du PNUD et d'autres organisations, les Comores ont élaboré un projet de conservation de la diversité biologique.

43. Les Comores exportent principalement des productions agricoles traditionnelles à haute valeur ajoutée comme la vanille et l'ilang-ilang. Ce secteur connaît de graves difficultés en raison de la détérioration des termes de l'échange, de la faible compétitivité des modes d'exploitation et de la concurrence. Or, dans les pays en développement, la majorité de la population travaille dans l'agriculture. La défaillance de la production agricole risque de provoquer des problèmes de sécurité alimentaire et d'entraver les efforts de développement durable.

44. Les Comores souhaitent que les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce tiennent compte des besoins des petits États insulaires en développement, de manière à éviter que la libéralisation des échanges de produits agricoles n'ait des effets négatifs sur le développement durable de ces États.

45. **M. Diallo** (Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique) dit que, concernant le financement des quatrième et cinquième Conférences des Parties, la Conférence des Parties a estimé qu'il convenait de demander l'appui de l'Assemblée générale pour couvrir les coûts. En ce qui concerne la coopération, le secrétariat de la Convention s'est attaché à coopérer avec les organismes des Nations Unies, dont le PNUE, le PNUD, la FAO, l'UNESCO et le FEM. Il conclut actuellement des arrangements de coopération avec le FEM et le FIDA. Par ailleurs, tout sera fait pour créer une synergie avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

46. **M. Niculescu** (Roumanie), Vice-Président de la Commission, prend la présidence.

Point 99 h) de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale : application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (suite) (A/54/442)

47. **Mme Sadik** (Fonds des Nations Unies pour la population), présentant le rapport du Secrétaire général sur la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/54/442), dit que la session extraordinaire peut être considérée comme une grande réussite pour deux raisons : elle a marqué la réalisation d'un consensus mondial grâce à des débats ouverts et transparents et le bilan de cinq années de fructueux progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action issu de la Conférence du Caire sur la population et le développement. La session extraordinaire a grandement bénéficié des orientations données par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de la population et du développement et le Conseil d'administration du FNUAP. Elle a également été le cadre d'une collaboration étroite entre les organisations du système des Nations Unies, en particulier la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, et avec les organisations intergouvernementales et les groupes de la société civile. Les États Membres ont participé de façon très constructive à toutes les phases du processus d'examen et d'évaluation, en fournissant des données sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'action sur leur territoire et en participant à divers colloques techniques et au Forum de La Haye. La

session extraordinaire a adopté par consensus un document portant sur les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action du Caire (A/S-21/5/Add.1), qui confirme le bien-fondé d'une démarche globale envers les questions de population et de développement et comporte de nouveaux objectifs intermédiaires pour atteindre les objectifs de la CIPD et réduire la vulnérabilité au VIH/sida.

48. La session extraordinaire a appelé les gouvernements à faire tout leur possible pour atteindre les objectifs du Programme d'action en ce qui concerne la santé des adolescents en matière de sexualité et de reproduction et à intégrer dans les programmes d'enseignement scolaire et périscolaire les questions de population et de santé, y compris la santé en matière de reproduction. Les participants à la session extraordinaire ont reconnu que l'épidémie de sida était pire que prévu et se sont déclarés résolus à prendre des mesures urgentes pour tenter de régler ce problème; ils ont également insisté sur la nécessité de considérer comme une priorité la réduction de la morbidité et mortalité maternelles. L'avortement est encore considéré comme un problème de santé publique et l'un des moyens de l'éviter est de permettre l'accès à la planification familiale et aux méthodes de contraception. Les participants ont rappelé les quatre composantes de base de la santé en matière de reproduction : la planification familiale; la santé maternelle; la prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles; et la prévention du sida. Ils ont également reconnu les besoins spécifiques des femmes et des adolescents dans les situations d'urgence et ont appelé les gouvernements à fournir des services de soins de santé en matière de reproduction dans le cadre des services sociaux de base.

49. Le rapport consacré à l'enquête sur le terrain du FNUAP de 1998 (*Report of the 1998 UNFPA Field Inquiry*) a permis de constater que certains pays avaient réalisé des progrès considérables par rapport aux objectifs de la CIPD, notamment en intégrant les préoccupations en matière de population dans les stratégies de développement; en procédant aux modifications institutionnelles nécessaires pour faciliter l'application du Programme d'action; et en améliorant les partenariats entre le gouvernement et la société civile. Les organisations non gouvernementales participent de plus en plus à l'élaboration des politiques et les parlementaires de plusieurs pays s'emploient à adopter une législation sur la santé et les droits en matière de reproduction. La participation des femmes a augmenté au niveau de la prise de décisions dans plusieurs pays et de nombreux États ont promulgué une législation interdisant la violence contre les femmes et des

pratiques dangereuses comme les mutilations sexuelles féminines. Il reste toutefois de nombreux problèmes comme la féminisation de la pauvreté, la violence à l'égard des femmes et la traite des femmes et des filles.

50. L'obstacle le plus grave à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD reste le manque de ressources alors que la Conférence du Caire avait fixé le montant de 17 milliards de dollars pour l'an 2000, ce qui représente à peine une semaine de dépenses militaires mondiales. Le FNUAP s'efforcera, avec tous ses partenaires, d'améliorer la capacité des pays d'atteindre les objectifs de la CIPD. Il s'emploiera avec les pays et la communauté des donateurs à augmenter les fonds disponibles pour la population. Le FNUAP poursuivra sa collaboration avec le système des Nations Unies et avec les organisations de la société civile et s'efforcera d'accroître le rôle du secteur privé. Il est également utile de collaborer étroitement avec les participants aux autres sessions extraordinaires consacrées à l'examen et à l'évaluation après cinq ans du Sommet mondial pour le développement social, de la Conférence de Beijing et d'Habitat II. La naissance du 6 milliardième être humain, le 12 octobre 1999, a été l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis au cours des 30 dernières années et de réfléchir aux mesures à prendre. Il est particulièrement important de satisfaire les besoins des jeunes de 15 à 24 ans, qui sont plus d'un milliard, et des personnes âgées. Le FNUAP, qui célèbre son trentième anniversaire en 1999, se déclare prêt, avec ses partenaires, à aider les pays à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence et à appliquer les directives de la session extraordinaire.

51. **Mme Ameer** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de la contribution du FNUAP à une meilleure compréhension des problèmes de population et de développement et à l'amélioration de la qualité de la vie. La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, a bien mis en évidence le lien entre population et développement, et la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action de la CIPD, après cinq ans, a reconnu les vastes efforts accomplis, en particulier par les pays en développement, pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Il est indispensable d'augmenter les ressources financières internationales disponibles à cette fin.

52. La population mondiale a atteint 6 milliards le 12 octobre 1999, mais la moitié vit dans la pauvreté sans pouvoir avoir accès à la planification familiale ou à l'éducation, ni bénéficier d'une alimentation convenable,

d'eau potable et d'un logement décent. Or, les objectifs de la CIPD ne pourront être atteints si l'on n'élimine pas la pauvreté. Le Groupe des 77 et la Chine espère donc que la jeune génération actuelle sera mieux éduquée et informée et saura jouer son rôle pour résoudre ces problèmes. Il se félicite des dispositions législatives et institutionnelles prises par certains gouvernements et des changements de politique intervenus dans les domaines de la population et du développement. La promotion du Programme d'action du Caire doit se faire dans le respect du droit souverain de chaque pays de le mettre en oeuvre en fonction de ses priorités et perceptions propres. Les politiques de population et de développement reposant sur la qualité de la vie doivent également intégrer des aspects comme la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'utilisation des ressources et les conséquences environnementales. D'après le FNUAP, l'évaluation quinquennale a montré que les objectifs de la CIPD étaient non seulement concrets et réalistes, mais essentiels pour un développement équilibré.

53. Il est impossible de ne pas tenir compte des effets sur le développement du vieillissement de la population, des migrations extérieures et intérieures, du VIH/sida, de la discrimination et de la violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles. Le Groupe des 77 et la Chine recommande donc que des mesures soient prises dans les domaines suivants : santé en matière de reproduction, mortalité maternelle et infantile, prévention du VIH/sida, égalité des sexes et éducation. Ce sont les éléments décisifs d'une approche judicieuse des priorités mondiales en matière de population et de développement pour le XXI^e siècle et ils doivent être considérés dans le cadre d'un environnement économique, social et culturel propice, tant au niveau national qu'international.

54. **Mme Päivöke** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des États d'Europe centrale et orientale qui lui sont associés, dit que l'Union européenne attache une grande importance à la mise en oeuvre des mesures adoptées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer à cet égard, en partenariat avec les gouvernements, la société civile et les organisations multilatérales. La session extraordinaire a été l'occasion de réaffirmer la démarche fondée sur les droits de l'homme, adoptée lors de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994. Les droits en matière de reproduction et de sexualité sont étroitement liés aux autres droits fondamentaux universels. L'égalité des sexes est un élément essentiel du Programme d'action et il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés pour garantir aux femmes et aux filles

la possibilité d'exercer pleinement leurs droits. La session extraordinaire a montré de nombreux résultats positifs : un nombre croissant de pays ont pris des mesures pour intégrer les préoccupations démographiques dans leur stratégie de développement. Il est essentiel que les gouvernements investissent dans des programmes et des services intégrés de soin liés à la maternité car la mortalité maternelle est encore beaucoup trop élevée dans de nombreux pays.

55. La session extraordinaire a fixé un objectif de réduction de la vulnérabilité à l'infection par le VIH/sida : au moins 90 % des jeunes de 15 à 24 ans devraient avoir accès en 2005 à des méthodes de prévention, des tests volontaires de dépistage et des services de conseil et en 2010, au moins 95 % de ce groupe d'âge devraient disposer de tels services. La responsabilité de créer des conditions politiques favorables au traitement de la problématique population-développement incombe aux gouvernements, mais l'Union européenne reconnaît que la mobilisation de ressources internationales est nécessaire à l'appui des efforts déjà menés. Un engagement politique est une condition nécessaire et indispensable au progrès. L'Union européenne veut également souligner que les problèmes démographiques ont des répercussions sur tous les aspects du développement et que les gouvernements devraient continuer à examiner les implications économiques et sociales de l'augmentation de la population et de la pyramide des âges, notamment du vieillissement. Il existe en effet une interdépendance très forte entre la population, le développement durable, l'émancipation des femmes et l'élimination de la pauvreté.

56. **M. Farar** (États-Unis d'Amérique) dit que l'examen du Programme d'action de la CIPD après cinq ans a montré que le Programme d'action du Caire fonctionne mais que des difficultés importantes empêchent encore d'atteindre les objectifs fixés. La session extraordinaire a abouti à un ensemble de recommandations visant à faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire. Ce dernier est un succès car les taux de mortalité maternelle et infantile ont chuté dans le monde entier; l'éducation des filles s'est améliorée; les possibilités économiques offertes aux femmes se sont multipliées; et les individus et les couples ont davantage de choix en matière de procréation. Les gouvernements de toutes les régions du monde se sont engagés à atteindre les objectifs du Caire et à assurer une meilleure qualité de vie à leurs habitants, ce qui est fort important au moment où la population mondiale a dépassé 6 milliards. La session extraordinaire a insisté sur la nécessité de s'attaquer de front à la pandémie du VIH/sida car on compte plus de 33 millions de personnes infectées par le VIH et plus de 8 millions d'orphelins à cause du sida.

57. La session extraordinaire a également montré qu'il était nécessaire de s'intéresser davantage aux jeunes et à leurs besoins. Plus de la moitié de la population mondiale, soit 3 milliards de personnes, a moins de 25 ans et les décisions que ces jeunes prendront détermineront l'avenir de la planète. La session extraordinaire a également rappelé que les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme d'action du Caire font encore cruellement défaut. Les États-Unis d'Amérique sont encore le plus grand donateur bilatéral d'aide aux activités en matière de population. Le représentant reconnaît toutefois que les États-Unis n'ont pas fait tout ce qui était en leur pouvoir pour respecter les engagements du Caire : l'aide au développement a continué à baisser au cours des dernières années et des pressions politiques ont empêché de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour appliquer pleinement le Programme d'action de la CIPD. Le Gouvernement s'efforce toutefois de chercher des moyens d'améliorer le financement des priorités du Caire et espère pouvoir rétablir la contribution des États-Unis au FNUAP. Les États-Unis sont très attachés à la participation des organisations non gouvernementales à la mise au point et l'application des politiques et des programmes qui permettront l'application du Programme d'action du Caire. Ils se félicitent de voir que, lors de la session extraordinaire, tous les gouvernements se sont déclarés résolus à respecter les objectifs et les priorités du Programme d'action de la CIPD, les aspects pertinents du Programme d'action de Beijing ont été pris en compte et des mesures à prendre ont été décidées pour les 15 prochaines années.

58. **M. Escanero** (Mexique) dit que la politique démographique de son pays, qui est soucieux de respecter les principes et recommandations de la Conférence internationale du Caire, se caractérise par une optique du long terme, conforme aux priorités du développement national, dans le strict respect des libertés et des droits fondamentaux. Les résultats sont encourageants car, au cours des 25 dernières années, le nombre d'enfants par couple a été ramené de 7 à 2,5 en moyenne, alors que l'espérance de vie est passée de 62 à 75 ans et que le taux d'accroissement naturel a été ramené de 3,3 à 1,8 % par an. La continuité de ces efforts est garantie par des programmes nationaux solides en matière de population, d'émancipation des femmes, de santé en matière de reproduction et de planification familiale, ainsi que des mesures de lutte contre la violence domestique. Des réformes institutionnelles majeures ont été entreprises, ainsi qu'une mobilisation intense de ressources, pour garantir l'accès universel à des services de santé en matière de reproduction de qualité, en particulier en ce qui concerne la planification familiale, la santé périnatale, la santé des adolescents en matière de sexualité

et de reproduction et la santé des femmes. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour garantir et promouvoir l'égalité des femmes à tous les niveaux.

59. La vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale a permis de mettre en commun des données d'expérience, de mesurer les lacunes et d'adopter un ensemble de décisions importantes permettant de renforcer l'exécution du Programme d'action. Ainsi, il est nécessaire de mieux soutenir les efforts nationaux et d'intensifier la coopération internationale et la mobilisation des ressources financières nécessaires pour progresser dans des domaines prioritaires comme la santé en matière de reproduction, la mortalité maternelle, la planification familiale et la réduction de l'avortement, les besoins des adolescents, la prévention du sida, l'égalité des sexes et l'éducation. La délégation du Mexique se félicite de la contribution du Fonds des Nations Unies pour la population ces 30 dernières années à la conception d'une perspective intégrant les objectifs et les activités en matière de population et les aspirations au développement durable. Le Mexique est déterminé à poursuivre sa collaboration avec le FNUAP dans tous les domaines, en particulier dans le cadre de l'initiative interrégionale de coopération Sud-Sud pour laquelle il est l'un des quatre «centres d'excellence».

60. **M. Kolby** (Norvège) dit que la session extraordinaire de l'Assemblée générale a permis de définir des directives précises sur plusieurs questions, et en particulier sur la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, question jusqu'à présent assez négligée et qui appelle des mesures concrètes et pratiques dont on sait maintenant qu'elles peuvent être efficaces.

61. La fourniture de services et d'informations adéquats en matière de santé sexuelle et reproductive à l'intention des jeunes revêt également une grande importance, ce groupe étant particulièrement vulnérable, notamment au sida et aux autres maladies sexuellement transmissibles dont l'incidence augmente chez les 15-19 ans. Or, ces jeunes, souvent, ne se sentent pas bien reçus par les services sanitaires en général et ne recherchent pas l'information et les services dont ils ont besoin. Le phénomène des grossesses d'adolescentes est en progression, ce qui fait que beaucoup de filles doivent quitter prématurément l'école et qu'elles s'exposent à des risques accrus de mortalité maternelle, souvent en raison d'avortements dangereux. Les mesures qui seront prises à l'avenir aideront à résoudre ces problèmes en réaffirmant la nécessité de services confidentiels, à l'intention des jeunes, et de la fourniture d'informations à l'école, mais aussi en s'assurant que les jeunes participent bien à la conception et la réalisation des programmes publics.

62. Les objectifs fixés à la Conférence du Caire sont encore éloignés, mais des progrès évidents ont eu lieu dans de nombreux domaines. Dans la plupart des pays, les politiques suivies évoluent et sont désormais plus nettement centrées sur l'individu. La population mondiale vient de passer le cap des 6 milliards, mais les nombres eux-mêmes sont moins importants que le souci de défendre les droits de l'homme et d'améliorer la qualité de la vie de chacun et de parvenir à un mode durable de développement. Les ambitions collectives doivent être étayées par les ressources financières nécessaires. Le Gouvernement norvégien continuera à traiter comme prioritaires les questions de population dans sa coopération pour le développement, comme il le fait depuis la fin des années 60. La Norvège a donc apporté sa part à la réalisation des objectifs d'ensemble du Programme d'action. Les pays développés comme en développement devraient de même honorer leurs engagements.

63. **M. Chowdhury** (Bangladesh) salue le rôle éminent qu'a joué Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale adjointe, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, dans les travaux de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il était lui-même Président du Comité préparatoire et a, à ce titre, été amené à conclure que la valeur d'un document, quel qu'il soit, réside dans la vraie contribution qu'il peut apporter à la réalisation des objectifs définis. Plusieurs organismes des Nations Unies et un ensemble assez large d'organismes de la société civile ont participé aux tables rondes, aux réunions techniques et notamment au Forum international de La Haye, organisés en vue de la session extraordinaire. Les négociations ont abouti à des résultats et notamment à la rédaction d'un document complet portant une appréciation des mesures prises et définissant pour l'avenir les actions à entreprendre («Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement»)(A/S-21/5/Add.1), notamment au sujet des corrélations entre population et développement durable. Le document met en bonne place les efforts à entreprendre pour l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes, l'affirmation des droits des femmes, la nécessité de venir à bout de la discrimination à l'égard des filles, les besoins de la jeunesse et plus généralement la réalisation complète des objectifs et des principes posés au Caire. Plusieurs objectifs chiffrés sont fixés pour la réduction du taux d'analphabétisme des femmes et des filles et certains aspects de la santé reproductive et des soins obstétricaux, ainsi que pour la lutte contre le sida.

64. Mais il faut pour cela des ressources plus abondantes et il est surprenant de constater que la mobilisation intérieure des ressources, dans les pays en développement, pour l'application du Programme d'action du Caire, soit meilleure que la mobilisation d'un concours international, qui de son côté prend du retard. Aussi faut-il redoubler d'efforts pour obtenir des ressources suffisantes pour appliquer les objectifs de la Conférence du Caire, qui seront à nouveau passés en revue pour son dixième anniversaire, en 2004.

65. **M. Hamad** [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], saluant le rapport du Secrétaire général (A/54/442), rappelle que de par son mandat l'UNESCO s'occupe aussi des questions démographiques; elle le fait par des activités de recherche, d'information, d'éducation et de communication, dans le

but d'encourager des attitudes propices à un comportement responsable au regard de la problématique population-développement, notamment dans le domaine de l'égalité des sexes, de la famille et de l'environnement. Il présente brièvement les diverses activités concrètes menées depuis 1994 par l'UNESCO, notamment par des projets interdisciplinaires et par la publication de cartes régionales et de manuels destinés à tous les niveaux d'enseignement scolaire dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement. L'UNESCO a notamment publié une monographie sur la dynamique de l'éducation et de la population, qui préconise des actions éducatives à l'appui d'une stratégie intégrant le problème démographique et celui du développement humain durable. Cette monographie analyse les relations multiples entre la dynamique de la population et celle de l'éducation, au sens le plus large, qui peut susciter une prise de conscience des problèmes du développement et de la transition démographique. L'UNESCO continuera à participer aux mécanismes interorganisations mis en place pour assurer le suivi des grandes conférences des Nations Unies, notamment celle du Caire.

66. **M. Malhoutra** (Inde) s'associe à la déclaration faite par la délégation du Guyana, Président du Groupe des 77 et la Chine. L'Inde a participé activement à la préparation de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à toutes les réunions techniques et consultations régionales ainsi qu'au Forum de La Haye qui l'ont précédée. L'Inde avait saisi aussi cette occasion de passer en revue en profondeur ses propres résultats dans la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. L'action menée a été refondue selon les principes d'une intégration des problèmes de la santé reproductive et de la santé de l'enfance, mettant l'accent de façon cohérente sur les besoins sanitaires mais aussi sur la qualité des services et la satisfaction des utilisateurs. Un système objectif de suivi, mené par des organismes professionnels, a permis de s'assurer que ces services répondaient bien aux besoins. On s'est attaché à améliorer l'accès aux services, à élargir les choix, notamment à l'intention des femmes et des adolescents, des groupes sociaux économiquement défavorisés, des populations tribales et des habitants des quartiers de taudis. Le principe retenu est la participation de toutes les parties prenantes, par la décentralisation des décisions.

67. Une action particulière est menée pour protéger les petites filles. Le Parlement a adopté une législation interdisant la détermination du sexe du fœtus. L'éducation des filles et des femmes est en progrès. L'actuel plan quinquennal comporte une action d'émancipation des femmes par

la création de conditions favorables, conçue avec la pleine participation de représentantes des femmes, et avec un appui législatif et les politiques et les programmes voulus. L'emploi des femmes dans des postes élevés et leur place dans l'enseignement professionnel sont également en progrès.

68. L'accroissement de la population et la pyramide des âges, en Inde, montrent assez combien il est nécessaire de réfléchir aux besoins des adolescents ainsi qu'au vieillissement. Une politique de la jeunesse est mise en oeuvre, prévoyant un meilleur accès des jeunes à l'information et aux services, notamment en santé reproductive et contre la toxicomanie, tout en élargissant les possibilités d'éducation, notamment professionnelle. Une politique des personnes âgées est également mise en oeuvre depuis peu; elle couvre le soutien économique, le logement, la santé, et le rôle que les personnes âgées peuvent jouer dans les activités de développement.

69. Dans la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD, il importe de conserver une démarche cohérente. Il serait peu souhaitable de fragmenter entre divers organes l'ensemble des actions à entreprendre. Il est nécessaire pour cela de dégager les ressources supplémentaires indispensables pour atteindre les objectifs fixés. L'Inde a honoré ses engagements à cet égard, mais plusieurs pays ont eu du mal à faire de même. L'Inde exhorte notamment les pays donateurs et les organismes des Nations Unies à soutenir l'effort voulu par l'application du Programme d'action de la CIPD.

70. La session extraordinaire a permis de recenser utilement les moyens de progresser de façon cohérente dans tous les domaines retenus par le Programme d'action. C'est dire qu'il est assez surprenant que le rapport A/54/442 ne retienne pas les principes définis dans le document A/S-21/5/Add.1 et relatifs à la nécessité de soutenir la croissance économique dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, notamment la mise en place d'un régime commercial non discriminatoire équitable, sûr et prévisible, l'allègement du fardeau de la dette, et la nécessité de veiller à ce que l'ajustement structurel réponde bien à des préoccupations sociales, économiques et environnementales.

71. Les politiques économiques d'un pays ne sont pas concevables isolément. Il est donc nécessaire de veiller à ce que le scénario international demeure favorable aux efforts que font les pays en développement pour atteindre les buts de la CIPD. L'Inde continue à considérer qu'il est urgent que les pays en développement, avec l'aide de la communauté internationale, mettent en oeuvre des programmes assurant un niveau de consommation de tous les

citoyens, en particulier les pauvres et les personnes désavantagées, suffisant pour répondre à leurs besoins de base.

72. Soucieuse elle aussi d'accroître les dépenses budgétaires consacrées au secteur social, l'Inde continue à voir dans l'initiative 20/20 un contrat volontaire entre le donateur intéressé et le pays bénéficiaire, mais non une prescription obligatoire. Ce qu'il faut c'est se faire une idée précise des moyens d'honorer les engagements souscrits au Caire, en chiffrant le coût de chacun des éléments de l'ensemble. L'Inde estime donc, comme le Secrétaire général dans son rapport, que la mobilisation des ressources pour les activités en matière de population doit figurer en bonne place dans l'action de la communauté internationale si l'on veut atteindre les objectifs qu'elle a fixés.

73. **M. Babar** (Pakistan), qui souscrit à la déclaration du Guyana au nom du Groupe des 77 et la Chine, fait observer que depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, on s'intéresse moins aux chiffres, aux effectifs de la population, qu'à l'idée d'une démarche synthétique face à la problématique population-développement et aux fortes corrélations qui existent entre alphabétisation, éducation, santé, environnement, croissance économique, équité et égalité. Il s'agit désormais de créer les conditions favorables à la décision individuelle en matière de procréation.

74. Le Pakistan, septième pays au monde pour la population, a cherché à concilier sa politique avec les objectifs du Programme d'action de la CIPD. Les autorités ont lancé plusieurs initiatives nouvelles pour élargir l'accès aux services de santé reproductive. Ces initiatives, de façon générale, comprennent une intégration progressive de la planification familiale aux services de santé de la reproduction, sans qu'il soit fixé d'objectifs chiffrés, et en organisant les services et le plaidoyer de façon volontaire. Les indicateurs de santé reproductive sont en progrès au Pakistan, avec une baisse appréciable du taux de fécondité et des taux de mortalité infantile et maternelle. Mais le Pakistan compte 134 millions d'habitants, ce qui pose de nombreux problèmes.

75. Ces problèmes, de nombreux autres pays en développement les connaissent aussi. Les concepts du Programme d'action, comme l'a montré l'examen quinquennal fait en juin 1999, sont progressivement adoptés, à un rythme assez rapide, et pourtant les ressources nécessaires pour les appliquer ne sont pas fournies aux pays en développement. Ce manque de ressources financières demeure l'obstacle principal à la pleine application du Programme d'action. Le financement fourni par les donateurs aux activités en matière de population n'a pas augmenté et est bien infé-

rieur à l'objectif annuel de 17 milliards de dollars fixé pour 2000.

76. Les conséquences des projections démographiques sont alarmantes pour les pays en développement. Au cours des 25 prochaines années, la population augmentera de 2 milliards, dont 1,5 milliard seront encore sous le seuil de pauvreté. La principale raison de la lenteur du développement économique est le manque d'eau. Les ressources alimentaires devront en effet doubler au cours des 25 prochaines années pour satisfaire la demande résultant de la croissance démographique et économique. Il faut donc concevoir une stratégie complète et cohérente de financement du développement, qui peut seule donner une solution à ces problèmes.

77. Plusieurs objectifs chiffrés ont été définis par la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ils sont ambitieux. Ils ne sauraient être réalisés si, par ailleurs, les buts du développement et de la croissance économique ne le sont pas. La question de la population ne peut être abordée isolément. Le consensus dégagé au Caire a bien montré la cohésion de la problématique population-développement. Le développement a en effet un impact direct sur la santé, dont la santé reproductive, comme sur les autres secteurs sociaux.

78. L'augmentation de la population dans les pays en développement ne pourra manquer d'avoir un impact mondial. Les pays développés ne peuvent méconnaître ce problème simplement parce qu'ils ont pu, eux, maîtriser leur propre croissance démographique, et ils doivent également prendre des mesures efficaces pour soutenir les efforts que font les pays en développement pour atteindre les objectifs de la CIPD. Il serait malencontreux que les progrès accomplis sur le problème démographique par les pays en développement soient réduits à néant faute d'une coopération internationale. Il est donc urgent d'agir.

La séance est levée à 13 h 15.